

Par e-mail

A : Marc Pachot
De : FFSA - Agnès Delarue
Date : Lundi 17 Février 2025 page(s) : 21

OBJET : Twin Cup 2025
Niveau d'enregistrement : Circuit Regional

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir noter que le règlement ci-dessus référencé a été enregistré par nos services sous le numéro :

C69-2025 ednu 17 février 2025

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur l'exemplaire du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir par mail.

Il est soumis au respect du Code Sportif International de la FIA et des Prescriptions Générales de la FFSA et délivré sur la base du document joint :

- **Règlement Sportif Twin Cup 2025**
- **Règlement Technique Twin Cup 2025**

MODIFICATIONS A APPORTER:

Dans tous les règlements, veuillez remplacer :

- Meeting par **épreuve**
- Véhicule par **voiture**
- Championnat par **Coupe**.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition – Pole Sport



SAISON 2025



REGLEMENTS SPORTIF

Ce règlement est enregistré à la FFSA sous le N° **C69-2025 DU 17 FEVRIER 2025**

Du fait de leur inscription à la Twin'Cup Sprints classes "Classique" ou "light", et Twin'cup sprints longs, les concurrents reconnaissent connaître les présents Règlements et s'engagent à les respecter et à les faire respecter par leurs équipes. Ils devront être signés pour « bon pour accord » de chaque concurrent et pilote.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des circuits asphalté, du code sportif internationale de la FIA et/ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé par les présents règlements est strictement interdit.

Une modification autorisée ne peut pas entraîner une modification non autorisée.

REGLEMENT SPORTIF 2025

ART.1 – ORGANISATION :

Chaque fois que les présents règlements mentionnent PROMO-EVENTS, il y a lieu de lire « PROMO-EVENTS et/ou ses mandataires ».

PROMO-EVENTS est le promoteur exclusif de la Twin’Cup sprint classe “Classique ou light”et sprint long et le diffuseur exclusif du kit « Twin’sport » et de ses pièces détachées homologuées pour le challenge.

Chaque fois que les présents règlements mentionnent la Twin’Cup, il y a lieu de lire « Twin’cup Sprints” classe Classique” et classe“light”, « Twin’cup sprints longs ».

PROMO-EVENTS

14, rue des mineurs 30410

Molières sur Cèze

Téléphone :06.10.72.43.58

Contact : Marc PACHOT

E-Mail : solene.twincup@gmail.com

En s’engageant à une épreuve de la Twin’Cup, le concurrent déclare, de fait, avoir pris connaissance de l’ensemble des règlements sportif et technique et en accepter tous les termes.

Calendrier 2025

La Twin'cup sprint sera présente sur 12 **épreuves sprints** et 10 **épreuves de sprints longs** aux dates ci- dessous.

Twin'cup sprints

01/02 Mars	NOGARO (Coupe de France des Circuits)
15/16 Mars	DIJON (Coupe de France des Circuits)
05/06 Avril Circuits)	PAU ARNOS (Coupe de France des
19/21 Avril	NOGARO COUPE DE PAQUES (SRO)
30 Mai/ 1er Juin	CHARADE TROPHÉE D'Auvergne
28/29 Juin	CROIX EN TERNOIS (Coupe de France des Circuits)
29/31 Aout	ALBI (Coupe de France des Circuits)
13/14 Septembre	ANNEAU DU RHIN
04/05 Octobre	VAL DE VIENNE (Coupe de France des Cicuits)
11/12 Octobre	ALBI (Grand Prix Camion)
25/26 Octobre	LE MANS (Coupe de France des Circuits)
07/09 Novembre	LEDENON (Coupe de France des Circuits)

Twin'cup Sprints longs

01/02 Mars	NOGARO (Coupe de France des Circuits)
15/16 Mars	DIJON (Coupe de France des Circuits)
05/06 Avril	PAU ARNOS (Coupe de France des Circuits)
30 Mai/ 1er Juin	CHARADE TROPHÉE D'Auvergne
28/29 Juin	CROIX EN TERNOIS (Coupe de France des Circuits)
29/31 Aout	ALBI (Coupe de France des Circuits)
13/14 Septembre	ANNEAU DU RHIN
04/05 Octobre	VAL DE VIENNE (Coupe de France des Cicuits)
25/26 Octobre	LE MANS (Coupe de France des Circuits)
07/09 Novembre	LEDENON (Coupe de France des Circuits)

Une ou plusieurs épreuves supplémentaires pourront être organisées. Le nombre de courses, le nombre de courses par épreuve, la durée des courses pourront être modifiées en fonction des contraintes environnementales et climatiques du circuit. Les dates ci-dessus sont données à titre indicatif et susceptibles de modifications ou d'annulation.

ART.2 – DEFINITION :

Dans le texte ci-dessous, est appelée épreuve : essais libres, essai(s) qualificatif (s) et course(s) lors d'un week-end. Les épreuves de la Twin'cup sont réservées aux véhicules Twin'cup du modèle RENAULT TWINGO VERSION 1 serie 1 et serie 2 (1993-1998- moteur initial C3G), équipés du kit « Twin'sport » fourni uniquement par Promo-events et respectant en tous points la fiche technique d'homologation et le règlement technique en cours. Un classement général sera effectué à la fin de chaque épreuve et en fin de saison.

Les voitures Twin'cup ont pour but de promouvoir l'accès au sport automobile, et sont règlementés pour participer uniquement au Challenge Twin'cup, en accord avec la FFSA.

ART .3 –PARTICIPATION :

3.1 admission

La Twin'cup sprint est une Coupe sur invitation du promoteur. Pour préserver l'esprit de la Twin'cup, Promo- Events se réserve le droit de refuser toute inscription sans avoir à motiver ses décisions.

La Twin'cup sprint est ouverte à tout licencié, titulaire d'une licence annuelle régionale ou nationale FFSA ou d'un titre de participation (licence étrangère non-autorisée).

3.2 frais d'inscription annuel

Pour toute participation à la Twin'cup CHAQUE pilote devra avoir réglé auprès du promoteur ses frais d'inscription annuels ou à l'épreuve.

Ces frais d'inscription ne se substituent pas aux frais d'engagement pilote aux épreuves. Cette inscription est payable en une seule fois lors de la 1^{ère} participation pour les engagements saison et ½ saison et à chaque épreuve pour les engagements course/course. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, échangeables, transmissibles ce quel que soit le motif de non présentation du pilote inscrit aux épreuves.

Montant des frais d'inscription 2025.

180€ par concurrent ou pilote pour la saison et ½ saison. Ce montant donne droit à:

- *La participation à la Twin'cup dans son ensemble*
- *A la fréquentation de l'open-bar du Promoteur pour lui-même et son staff (3 personnes maxi) durant tout le week-end*
- *A l'attribution de prix dans le cas d'un classement de 1^{er} à 3^{ème} à la fin de chaque épreuve sprints-courts.*
- *A l'attribution de prix dans le cas d'un classement de 1^{er} à 4^{ème} à la fin de chaque épreuve sprint-long.*
- *Au classement « gentleman » » junior » » féminine» / épreuve*
- *Un service pneumatique sur les circuits à tarifs préférentiels*

40€ par épreuve pour Les concurrents ou pilotes qui souhaitent s'inscrire ponctuellement, c'est-à-dire à l'épreuve. Le montant donne droit à :

- La participation aux courses Twin'cup désigné.
- A la fréquentation de l'open-bar du Promoteur pour lui-même et son staff (3 personnes maxi) durant tout l'épreuve.
- A l'attribution de prix dans le cas d'un classement de 1^{er} à 3^{ème} à la fin de chaque épreuve sprints courts.
- A l'attribution de prix dans le cas d'un classement de 1^{er} à 4^{ème} à la fin de chaque épreuve sprint-long.
- Au classement « gentleman » » junior » » féminine »/épreuve
- Un service pneumatique sur les circuits à tarifs préférentiels

3.3 Inscription à la Twin'cup sprints et engagement aux épreuves

En cas d'annulation pour cause de COVID par décision émanant de l'Etat, de la Préfecture, de la Direction du Circuit les inscriptions et engagements seront intégralement remboursés.

Les inscriptions à la twin'cup sont strictement personnelles et nominatives, par conséquent elles ne peuvent être cédées, revendues, échangées ou transmises. De fait le montant de l'engagement restera acquis au promoteur et aucun remboursement ou report sur un autre voiture ne sera possible dans le cas de la cession de leur voiture à un tiers en cours de challenge.

Tous les pilotes ou concurrents qui souhaitent participer à la Twin'cup doivent s'inscrire à cette discipline.

Le terme « engagement saison » s'entend pour un règlement en 1 versement de la totalité du montant. Tout fractionnement du montant ne pourra porter le terme « Engagement saison ».

En cas de versement fractionné, une majoration de 10% du montant total sera encaissé au 1^{er} versement de laTwinCup ou des épreuves désignés.

Les frais de majoration quels qu'ils soient, seront encaissés lors de chaque épreuve.

En s'inscrivant à la Twin'cup sprint, l'équipe et le propriétaire de la voiture nommée s'engagent irrévocablement aux épreuves du calendrier. Avant chaque épreuve un « bulletin d'engagement » (à télécharger) devra impérativement être envoyé à Promo-Events, confirmant la participation de la voiture à l'épreuve, ainsi que le/les pilote(s) participant à l'épreuve (pilote série 1, pilote série 2, pilotes sprint long, asa, n° licence...). Tout bulletin partiellement rempli ne sera pas pris en compte.

Les droits d'inscription et majorations éventuelles devront accompagnés des fiches d'engagement des voitures pour les épreuves ci-dessus mentionnées. Les montants seront majorés de 10% au-delà de la limite de 10 jour ouvrés avant la date de début de l'épreuve.

Les moyens mis à disposition sont :

-Soit par courrier à l'adresse suivante : Promo Events 14 rue des mineurs 30410 Molières sur Cèze. « Bulletin d'engagement » (à télécharger)

-Le règlement peut s'effectuer soit par CB soit par CHEQUE (3000€ maxi) par espèces (300€ maxi) selon les règles fiscales en vigueur.

-Les vérifications administratives seront closes à 17h30 la veille du Briefing de l'épreuve.

-Pas
sé

ce
délai

Aucun changement de classe pour les pilotes ne pourra
s'effectuer

. Seules les
demandes

de changement de pilotes dans la classe initiale pour cas de force majeure seront soumises pour

Accord au promoteur et à la Direction de course seu

Is décisionnaires. Une justification écrite **du** retard au contrôle technique sera adressée au Commissaire Technique responsable de l'épreuve pour tout contrôle de la voiture s'effectuant au-delà des horaires qui le transmettra au Directeur sportif de l'épreuve.

-Les frais d'inscription annuel resteront acquis à Promo-Events, même si le participant ou la voiture ne prennent pas le départ. (Sauf covid)

-En cas de désistement de voiture engagée, consécutif à une défection des concurrents ou pilotes ou pour motifs techniques avant la participation aux essais privés de l'épreuve, les droits d'engagements aux épreuves pourront, sur demande écrites motivées être remboursées ou bien reportés avec une pénalité acquise au promoteur de 150€. Aucun remboursement d'engagement ne sera effectué pour le "sprint light" quelqu'en soit le motif. Aucun remboursement d'engagement ne sera effectué suite à un changement de classe sprint vers sprint "light" des pilotes.

-La non présentation d'une voiture engagée aux courses du week-end alors que cette dernière a participé à au moins 1 des séances des essais privés entre le jour précédent la vérification administratives jusqu'à la 1^{ère} heure du 1^{er} jour de l'épreuve induira un montant acquis au promoteur égale à 50% du montant des frais d'inscriptions hors majorations et de 100% pour les engages au sprints light

-Aucun remboursement ne sera effectué passer ce délai. Les voitures et pilotes inscrits aux épreuves du sprint light ne peuvent participer aux épreuves du sprint "Classique" et aux épreuves du "sprint long".

-En cas de participation au sprints courts classique aucun remboursement ne sera possible si la voiture est endommagée en sprint long et inversement.

-Le promoteur reconnaît par l'appellation « team » toute structure déclarée auprès de la FFSA et à jour de sa cotisation.

Il ne sera accordé aucun remboursement, ni total, ni partiel, aux participants disqualifiés de la course par la Direction de Course ou par l'organisateur pour manquement aux règlements sportifs et techniques et/ou pour conduite et propos antisportifs sur et hors circuits avérés.

3.4 Équipement des pilotes

un

La réglementation FFSA en vigueur s'applique pour toutes personnes montant à bord d'une voiture pendant les essais officiels ou non et les courses.

Tout pilote devra prendre connaissance de la réglementation générale circuit FFSA complété du règlement technique Promo-Events (chapitre équipements des pilotes).

Les pilotes des séries sprint et courses longues auront l'obligation de porter une combinaison aux couleurs de la Twin'Cup sprint réalisée par le promoteur Promo-Events ou une combinaison neutre (ne portant aucune mention de séries concurrentes).

Un service location d'équipements pilote est disponible par le promoteur sur l'épreuve et sur réservation préalable dans la mesure des stocks disponibles.

Une pénalité de 300 euros sera appliquée dans le cas de constatation contraire du Promoteur.

La disqualification de l'épreuve avec perte de la totalité des points de l'épreuve sera appliquée en cas de récidive.

ART.4 –Paddock

Un paddock Twin'cup sera établi sur les circuits et toutes les équipes s'engagent à y mettre leur voiture pendant l'épreuve, entre chaque séance d'essais, avant le départ et après l'arrivée de chaque course.

Cette disposition ne déroge pas aux règles du parc fermé.

Aucun travail de mécanique ne saura être toléré en dehors de cette zone ou sous régime de parc fermé, sauf autorisation du Directeur de Course. Tout manquement à ce point du règlement sera passible d'exclusion de la course ou de l'épreuve. Aucun travail mécanique n'est permis en régime de prégrille ni de parc fermé.

Rappel : aucun travail mécanique quel qu'il soit, n'est permis dans la zone de prégrille.

ART.5 – DEROULEMENT DES EPREUVES :

5.1 Horaires

Les horaires détaillés de chaque épreuve seront fournis avant chaque épreuve. Chaque concurrent porte à sa propre responsabilité la connaissance des horaires des épreuves et de mise en prégrille. La modification des horaires est possible à tout moment par l'organisateur de l'épreuve.

5.2 Vérifications administratives

Aucun pilote ne pourra obtenir d'inscription aux essais privés se déroulant la veille de l'épreuve et le jour du déroulement des essais qualificatifs sans être à jour du règlement de l'épreuve auprès du Promoteur.

Tout pilote devra se présenter lors de son arrivée aux vérifications administratives selon les horaires d'ouverture indiqués avant chaque épreuve par le promoteur. Chaque concurrent porte à sa propre responsabilité la connaissance des horaires des vérifications administratives.

Les vérifications administratives seront closes 2 heures avant l'heure du Briefing et aucune modification ne pourra être effectuée après ce délai.

A défaut de licence annuelle FFSA, un pilote pourra obtenir un Titre de Participation (licence à la journée) valable pour les épreuves de l'épreuve.

Les demandes de Titre de Participation devront être indiquées sur le bulletin d'engagement adressé à Promo-Events par mail sur (solene.twincup@gmail.com). Tous les éléments originaux nécessaires sur l'épreuve (certificat médical, permis de conduire en cours de validité...) devront être présentés, afin d'obtenir l'acceptation de l'organisation, ASA, ou organisme délivrant. Le montant de la cotisation sera à régler à l'ASA ou l'organisme délivrant.

Après les vérifications administratives, le pilote doit se rendre aux vérifications techniques dans l'heure avec sa feuille d'engagement préalablement remise.

Par ailleurs le pilote devra se rendre à la structure Twin'cup STAFF (structure extérieur ou box) identifié avec ses tickets pour récupérer ses plaquettes et pneus (autres que ceux obligatoires). Il déposera ses jantes nues pour que soit montés les deux pneus neufs obligatoires pour la séance d'essais qualificatifs. Ces jantes ne pourront être récupérées qu'après leur marquage par le Commissaire Technique en fin de journée ou le lendemain.

Les pilotes âgés de 16 à 18 ans seront acceptés, selon les conditions habituelles de la FFSA.

5.3 Vérifications techniques

Les voitures devront être présentés aux vérifications techniques pendant la durée des vérifications prévues dans les horaires de l'épreuve par le Promoteur. Cette vérification contrôle les aspects de sécurité, quelques points techniques et la conformité à la fiche FFSA.

Le contrôle technique est sous la responsabilité du Commissaire Technique FFSA et/ou un Commissaire Technique Twin'cup sprint. Chaque voiture doit être conforme au règlement technique Twin'cup sprint et FFSA. Seules les voitures ayant satisfait aux vérifications techniques seront autorisées à prendre part à cette épreuve et uniquement sous le numéro de course du concurrent contrôlé.

Des vérifications complémentaires pourront-être effectuées à tout moment à l'initiative du Promoteur.

Les responsables techniques de la FFSA, ont pouvoir de refuser une voiture à prendre part à une épreuve.

Les concurrents sont dans l'obligation de présenter leur voiture en parfait état de carrosserie, de mécanique, de sécurité et du respect du plan d'identification (numéros de course et publicité) sous peine de se voir refuser leur participation aux épreuves.

1° - Pour les courses sprint serie « classique » et « light » les concurrents ont l'obligation d'acquérir auprès de Promo Events lors des vérifications administratives : 2 pneus neufs mis en place par le promoteur sur jantes nues et marqués par le Commissaire Technique, qu'ils devront présenter montés sur l'avant de la voiture lors du départ des séances qualificatives et tout au long de la course ainsi qu'un jeu de plaquette qui devra être présent à l'arrivée des séances qualificatives et tout au long des courses des challenges sprint.

2°- Pour les courses de challenge sprint long les concurrents ont l'interdiction de monter les pneus marqués de l'épreuve tant au départ des séances qualificatives qu'au long des courses du challenges sprint long.

Les essais privés ne sont pas concernés par cette réglementation

Pour rappel les pneus, pare-chocs, plaquettes de frein et toutes les pièces du kit s'acquièrent obligatoirement auprès du promoteur Promo-Events qui est la seule habilité à les fournir aux concurrents.

Tout contrevenant se verra appliqué une pénalité financière de 100€ pour les plaquettes, de 200€ pour les pneus et de 400€ pour les pare-chocs. Il sera en outre déclassé de l'épreuve et sera susceptible d'être exclu de l'ensemble des épreuves de la Twin'cup sprint.

Les concurrents et pilotes sont responsables du bon montage de leur transpondeur et de son bon fonctionnement.

A chaque épreuve, les concurrents ou pilotes ont la possibilité de louer un transpondeur auprès de la société de chronométrage présente du l'épreuve aux conditions de la société ;

Les résultats des chronométrages seront consultables en directs de manière désartérialisé sur le site de cette société

5.4 Briefing

Tous les pilotes et concurrents (confirmés ou débutants) engagés en Twin'cup sprint devront connaître l'ensemble des articles relatifs à la sécurité de la Réglementation FFSA pour les épreuves en circuit : Règles sportives, drapeaux, équipements....

Tous les pilotes, concurrents et chefs de team, doivent impérativement être présents durant toute la durée du briefing. Une feuille de présence devra être signée. Les accompagnants ne pourront-être présents.

Toute absence ou retard au briefing sera passible d'une pénalité, selon les règles FFSA.

5.5 Epreuve

Chaque épreuve de la série Twin'cup Sprints sera composée :

A. Série "classique: " une séance d'essais qualificatifs de 30 min (15 min série A et 15 min série B) et 4 courses de 20 min (2 courses série A et 2 courses série B). Dans le cas d'un nombre important de participant, ce format pourra être doublé.

B. Série" Light": une séance d'essais qualificatifs de 15min (intégré à la série A Twin'cup Sprint série classique) et 2 courses de 20 min (intégré à la série 1 pilote A Twin'cup Sprint série classique et série 1 pilote B Twin'cup Sprint série classique)

Chaque épreuve de la Twin'cup Sprints longs sera composée d'une séance d'essais qualificatifs de 20 minutes et d'une course de 45 min avec 1 arrêt obligatoire. La grille de départ sera composée par le meilleur temps réalisés lors des essais qualificatifs Twin'cup Sprints longs pour une voiture. Dans le cas d'un nombre important de participant, ce format pourra être doublé.

Un arrêt obligatoire de 3 mn sera réalisé entre la 15^{ème} et la 30^{ème} minute POUR TOUS LES CONCURENTS et ainsi pour permettre le changement de pilote en cas de double monte. La fenêtre de changement de pilote pourra être modifiée par la direction de course, et les pilotes en seront avertis lors du briefing pilotes.

5.6 ESSAIS

5.6.1 Essais privés :

a) Aucune Twin'cup ne pourra obtenir d'inscription aux essais privés se déroulant la veille de l'épreuve et le jour du déroulement des essais qualificatifs sans être à jour du règlement de l'épreuve auprès du Promoteur. Ainsi seules les voitures inscrites sur la liste intitulée "liste des engagés" transmise par le promoteur

Au plus tard 48 heures avant la veille de l'épreuve au circuit pour vérification fera foi.

Accès autorisé par le promoteur aux séances d'essais veille et jour de l'épreuve.

- Twincup engages en "sprint Classique et sprint long : accès toutes séances - Twincup

Engagées en sprint "light" 2 séances maximum

- b) Des séances d'essais privés seront organisées la veille des courses (en fonction des disponibilités des circuits) dans la limite autorisée par le promoteur. Un circuit se réserve le droit de ne pas organiser d'essais privés.
- c) Ces essais privés seront facultatifs ; les inscriptions, coûts, horaires et règlement seront communiqués avant chaque épreuve avec les horaires.
- d) Les essais privés de la veille des essais qualificatifs sont à souscrire auprès du circuit aux conditions mentionnées précédemment et notamment à la rubrique a) de l'article

-Les essais privés du jour des essais qualificatifs sont à souscrire auprès du Promoteur, au tarif défini par Celui-ci.

5.6.2 Essais qualificatifs :

Chaque pilote devra avoir pris part aux essais qualificatifs à raison d'un minimum de un tour chronométré par série. Si un même pilote participe aux deux séries (4 courses), il devra réaliser un tour qualificatif pour chaque série. La présence du pilote sera contrôlée par les commissaires. Sauf dérogation accordée par la Direction de Course, tout pilote arrivant après les séances d'essais qualificatifs ne pourra prendre part à l'épreuve.

Twin'cup sprint série "Classique" et "light": Le meilleur temps de chaque pilote déterminera la grille de course 1 et de la course 2, cela pour chaque série A séries "classique" et "light" et B "série Classique". La durée des essais peut être ajustée par la Direction de Course ou par le Promoteur, en fonction des circonstances.

Pour les sprints longs la grille sera déterminée par le meilleur temps réalisés par la voiture lors des essais qualificatifs de la course sprint long.

5.7 Prégrille

La prégrille s'effectuera minimum 30 minutes avant le départ d'une séance officielle, essais qualificatifs ou course. Toute intervention d'ordre mécanique ou ravitaillement en essence, est interdite en pré-

grille. Pour tout retard à la prégrille, le concurrent s'élancera de la voie des stands, sur ordre des commissaires de piste.

5.8 Parc fermé

Après chaque essai qualificatif ou course, le pilote doit se rendre au parc fermé immédiatement au sortir de la piste.

Il est interdit :

- De s'arrêter à sa structure (intérieur ou extérieur)
- De faire monter quelqu'un dans sa voiture
- D'éteindre la caméra embarquée obligatoire dans la voiture
- D'effectuer une intervention sur sa voiture
- L'accès au parc fermé y est interdit à toute personne, excepté le pilote autorisé à stationner sa voiture et à le reprendre à la levée du parc fermé.

Les voitures appelées pour des contrôles techniques, doivent s'arrêter au box technique. Le pilote peut faire appel à un mécanicien pour l'aider en cas d'interventions mécaniques. Ses contrôles sont sous l'autorité du commissaire technique ou de son représentant et chaque pilote a le devoir de s'y soumettre.

Tout manquement au respect de cette mise en place ou constatation d'anomalie relevant du règlement technique avéré par le commissaire technique ou son représentant ou bien par le promoteur entraînera une demande de mise en conformité immédiate, pour permettre au pilote de poursuivre son épreuve. Le pilote se verra annulé tous ses points engendrés depuis le début de l'épreuve pour la 1ère infraction constatée, de la Coupe en cours en cas de récidive.

5.9 Courses

5.9.1 Type de départ :

Départ lancé, procédure allégée.

5.9.2 Grille de Départ

Sprints série "Classique"

. Course 1 - pilote A : ordre du classement aux essais qualificatifs et course 3- pilote A : ordre du classement aux essais qualificatifs

. Course 2 - pilote B : ordre du classement aux essais qualificatifs et course 4 - pilote B : ordre du classement aux essais qualificatifs

Sprint serie "light"

Classement aux essais qualificatifs

Les deux séries évoluent ensemble sur la piste.

Sprint long

. Départ 1^{er} pilote - pilote A : ordre du classement aux essais qualificatifs

. 2^{ème} pilote- pilote B : ordre du classement aux essais qualificatifs

5.9.3 Equipage :

Pour les épreuves, l'équipage de chaque voiture pourra être composé d'un ou plusieurs pilotes selon la nature de l'épreuve.

Twin'cup Sprints :

Serie "classique" un ou deux pilotes (serie A et serieB).

Serie "light" un pilote (serie A)

Twin'cup Sprints Longs : un à deux pilotes

Peuvent participer à la course, les pilotes et voitures inscrits et apparaissant dans la liste officielle des pilotes autorisés à prendre le départ de l'épreuve, pour autant qu'ils aient participé aux essais qualificatifs.

-Un même pilote peut effectuer l'ensemble des séries sprint "Classique" inscrites aux épreuves. Un pilote inscrit en sprint "Classique" ne peut participer aux séries sprint "light"

-Un seul pilote effectuera l'ensemble des séries sprint "light" inscrites aux épreuves. Un pilote inscrit en sprint "light" ne peut participer aux séries sprint "classique"

Une voiture peut participer qu'à une seule série soit sprint série « classique » ou bien sprint série Light » selon les caractéristiques précisées dans le règlement technique et ses additifs.

Seuls peuvent participer au sprint-long les voitures et pilotes inscrits et apparaissant sur la liste officielle des pilotes autorisés à prendre le départ des sprints série "Classique" de l'épreuve.

5.9.4 Arrêt de la course et implications :

Toutes les voitures seront classées, quelle que soit la distance parcourue.

Si pour des raisons de sécurité ou autres, une épreuve doit être interrompue :

-aucun point ne sera attribué si moins de 25% de la durée prévue ont été parcourus

-la moitié des points sera attribuée si 25% à 75% de la durée ont été parcourus

-tous les points seront attribués si plus de 75% de la durée ont été parcourus

-si moins de 75% de la distance prévue ont été parcourus avant une interruption nécessaire, une deuxième partie de course peut être organisée, si la Direction de Course et/ou le promoteur en décide ainsi, dont la durée sera le pourcentage restant après l'interruption moins deux tours.

5.9.5 Divers :

Tous les points non précisés dans le présent règlement sont régis par la Règlementation FFSA.

Toute contestation relative à l'application des Règlements sera soumise au comité d'organisation, selon les règles et procédures définies par les règlements et annexes de la FFSA.

Promo-Events pourra modifier tout point du règlement dans un souci de sécurité. Dans ce cas, les concurrents en seront avertis par annexe au présent règlement.

ART.6 – DIFFERENDS SPORTIFS

6.1 Comportements et autorité :

Rappel : La Twin'cup sprint a pour but l'accès et la promotion du sport automobile, une attitude sportive est obligatoire, le non-respect de cette règle sera examiné devant le comité d'organisation.

Les pilotes et concurrents doivent en premier lieu observer les règlements et les directives de la Direction de Course et faire preuve d'une attitude et propos écrits ou verbaux corrects. La Direction Sportive de l'épreuve a le pouvoir de mener à bien l'ensemble des litiges et différends sportifs, et est prise en concertation avec le promoteur.

Un pilote ou concurrent est responsable de ses actes, agissements et propos écrits ou verbaux ainsi que de ceux qui l'accompagne. Ils ne doivent pas dénigrer ou atteindre physiquement ou moralement les personnes évoluant dans le cadre des courses Twin'cup.

Les agressions verbales ou physiques envers des concurrents, pilotes, des membres du staff ou de l'organisation sont proscrites et peuvent faire l'objet d'une sanction allant jusqu'à l'exclusion immédiate de la Coupe.

Un pilote ou concurrent ne peut se faire représenter aux vérifications administratives que par un team manager titulaire d'une licence FFSA de team en cours. Aucune autre personne ne pourra se présenter en son nom.

Une grille non exhaustive des pénalités possibles est en annexe de ce document.

6.2 Litiges : délais et matériel

Toutes les voitures devront être équipées d'une caméra intérieure vue avant (Gopro, caméra paluche ou autres), avec vue avant, filmant durant toutes les séances de l'épreuve (essais qualificatifs et courses) en parfait état de fonctionnement. Par ailleurs une caméra avec prise de vue arrière et fonctionnelle devra être installée de façon réglementaire voir homologation FFSA annexe J. Les images des caméras pourront être réclamées pour visionnage à tout moment en cas de différends entre deux concurrents. Tout concurrent ne disposant pas des images ne pourra pas prétendre à une quelconque contestation.

Le promoteur se réserve le droit d'annuler la participation à la course pour toute voiture présente en prégrille ne répondant pas aux critères techniques et esthétiques suffisants SANS aucun dédommagement possible.

Le délai de réclamation est de 30 minutes après l'affichage des résultats auprès de la Direction de Course et du Promoteur.

6.3 Pouvoir sportif

Les pilotes, concurrents, organisateurs et officiels, s'en remettent au pouvoir sportif pour régler tout différend d'ordre sportif. Ils ne peuvent en aucun cas s'adresser aux juridictions Pénales, Civiles ou Commerciales.

ART.7 – CLASSEMENTS

7.1 Classement par course :

A) *le classement général de l'épreuve par classe du 1er au 3eme en sprint et du 1er au 4 eme en sprint long.*

B) *trois catégories de classements seront récompensées Classement « junior » (jusqu'à 21 ans):*

Tous les pilotes inscrits à la twin'cup sprints courts nés du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004 font partis de la catégorie « juniors ». Les concurrents qui auront atteints cet âge minimum dans l'année qui auront atteint ou dépassés cet âge dans l'année civile en cours, y seront également automatiquement inscrits. Ce classement est effectif à partir de 3 pilotes présents par courses.

Classement « Gentleman » (à partir de 50 ans) :

Tous les pilotes inscrits à la Twin'cup sprints courts nés avant le 31 décembre 1975 sont automatiquement inscrits au classement (Gentleman). Les concurrents qui auront atteints cet âge au minimum dans l'année, qui auront atteint ou dépassés cet âge dans l'année civile en cours, y seront systématiquement inscrits. Ce classement est effectif à partir de 3 pilotes présents par courses.

Classement « Féminin » :

Tous les pilotes femmes inscrites à la twin'cup sprints courts ou sprint- long font parties de la catégorie « Féminine ». Ce classement est effectif à partir de 3 pilotes présents par courses.

Un classement sera établi à l'issue de chaque épreuve.

Tous les concurrents et pilotes recevant un prix ou coupes doivent obligatoirement être présents. Les absents, sans excuse valable, ne peuvent prétendre percevoir leur prix ou coupe.

Attribution des coupes :

Les 3 premiers du classement de chaque course des sprints série "Classique "

Les 3 premiers du classement de chaque course des sprints "light".

Les 4 premiers « sprint long »

Les 3 premiers du classement « juniors » / « gentlemen » au résultat de la course

2 pilote A et B course des sprints série "Classique "

Les 3 premières féminines de chaque course sprints au résultat de la course 2 - pilote A et B

Les 3 premiers pilotes au classement général sprints série "Classique «de l'épreuve et les 4-premier au classement général sprints-longs de l'épreuve-recevront un prix remis à l'épreuve suivante .

Un classement général avec remise des prix sera effectué en fin d'année pour chaque catégorie mentionnée ci-dessus hors classement à l'épreuve.

7.2 Attribution des points :

A l'issue de chaque course, les points seront distribués selon le barème suivant :

1^{er} : 30 pts

27

2^{ème} : p
t

s

3^{ème} : 2
5

4^{ème} : p
t

s

5^{ème} : 2
2

6^{ème} : p
t

s

7^{ème} : 2
0

p

t

s

1

9

p

t

s

1

8

pts

8^{ème} :

Pole Position : 2 pts pour la pole-position de chaque série et classe

Meilleur tour en course : 1 pts pour chacune des courses et classe

7.3 Classement général de la saison

Le classement général de la saison regroupera :

Pour la Twin'Cup Spints les séries A et B. Ce classement sera établi en fonction du cumul des points marqués par un pilote sur l'ensemble des courses d'une série et classe. Il en sera de même pour la catégorie

« Junior » et « Gentleman » et « féminine »

Dans un cas où le même pilote effectuerait les deux séries sprint "Classique", son meilleur classement de sa meilleure série sera pris en compte pour le classement général.

En cas d'ex-aequo, le vainqueur sera celui qui aura remporté le plus grand nombre de victoires, puis le plus grand nombre de 2^{ème} place puis de 3^{ème} place, etc.

Des classements annexes calculés selon les mêmes principes pourront être établis.
Sera pris en compte pour le classement général pour un pilote, le meilleur classement de sa meilleure série.

En cas d'ex-aequo, le vainqueur sera celui qui aura remporté le plus grand nombre de victoires, puis le plus grand nombre de 2^{ème} place puis de 3^{ème} place, etc.

Des classements annexes calculés selon les mêmes principes pourront être établis.

Pour la Twin'cup sprints longs ce classement sera établi en fonction du cumul des points de chaque course. Si deux pilotes se partagent le volant lors d'une épreuve, ils marqueront le même nombre de points, fonction de leur classement de l'épreuve.

ART.8 – PENALITES /SANCTIONS

8.1 Cas général

En cas de litige, le Collège des Commissaires sportifs pourra être appelé à statuer sur les cas délicats ;

Tout comportement dangereux en piste (zigzag, bouchonnage, etc...), toute tricherie avérée, entraîneront la convocation de l'intéressé devant le Collège des Commissaires Sportifs. Celui-ci pourra prendre toute sanction qu'il jugera appropriée, pouvant aller d'une pénalité jusqu'à disqualification définitive de la Twin'cup sprint.

8.2 Cas particuliers du sprint long

Une fenêtre d'arrêt obligatoire de 3 minutes minimum pour changement de pilote est prévue entre la 15^{ème} et la 30^{ème} minute de course. En cas de non-respect de cette fenêtre ou de changement de pilote hors de cette fenêtre, la voiture sera signalée et devra effectuer un STOP AND GO ou une pénalité de 30 secondes sera appliqué.

Si l'arrêt n'a pas pu s'effectuer dans la fenêtre en raison de circonstances exceptionnelles (procédure de Safety-car, drapeau rouge, etc.), il appartiendra à la direction de course d'appliquer ou non la sanction de mise hors course.

En cas de non-respect du temps minimum de 3 minutes d'arrêt entre la ligne d'entrée au stand et de celle de sortie des stands, une procédure de « Stop and go » d'une durée équivalente au temps d'arrêt manquant sera déclenchée par la direction de course.

ART.9 – PUBLICITE

1 Les équipes peuvent appliquer les publicités qu'elles souhaitent, pour autant que celles-ci soient en accord avec les règlements internationaux en vigueur et aux règlements particuliers des épreuves.

2 Les emplacements suivants sont réservés à Promo-Events :

L'emplacement des plaques d'immatriculations AV et AR

Les numéros de portières

Bas de custodes AR

Un espace sur chaque aile arrière.

- 3 Chaque mandataire pourra se réserver, pour les épreuves qu'il organise, d'autres emplacements.
- 4 Les autocollants fournis dans le cadre de la publicité obligatoire doivent être apposés aux endroits prévus, tels qu'ils sont livrés, sans modification de fond, de format ou de coloris.
- 5 Cette publicité doit être appliquée avant la vérification technique et doit rester en place durant la totalité des épreuves.
- 6 L'accès de la piste pourra être refusé à toute voiture contrevenante et sa mise en conformité exigée avant de reprendre part à la course.
- 7 En cas d'absence d'une ou des publicités lors des essais, la voiture prendra le départ en fond de grille, en cas d'absence de celle-ci pendant la course, la voiture sera irrévocablement disqualifiée.
- 8 Aucune publicité allant à l'encontre ou étant en opposition avec l'un des annonceurs de Promo Events ne sera autorisée tant sur les voitures que sur les combinaisons, casques ou gants.

Suivent les signatures du (des) pilote (s) référent (s) de la voiture engagée sur les épreuves Twin'Cup sprint précédées de la mention « bon pour accord »

SIGNATURE (S)

nom :

Prénom :

DEPASSEMENT OU NON RALENTISSEMENT SOUS DRAPEAU JAUNE ESSAIS QUALIFICATIFS ET COURSES

- 1^{ère} infraction annulation du meilleur temps de la séance
- 2^{ème} infraction annulation de tous les temps, départ en fond de grille
- 3^{ème} infraction transmission au

Collège Sprint long pour le pilote en piste au moment de l'infraction.

**LES QUATRES ROUES A L'EXTERIEUR DE LA ROUTE DE COURSE MATERIALISEE PAR
LES BLANCHES LORS DES SEANCES QUALIFICATIVES**

- **1^{ère} infraction** temps du tour de l'infraction annulé
- **2^{ème} infraction** temps du tour et meilleur temps de la séances annulé
- **3^{ème} infraction** Tous les temps annulés départ en course de la série en fond de grille

LES QUATRES ROUES A L'EXTERIEUR DE LA ROUTE DE COURSE MATERIALISEE PAR LES BANDES BLANCHES LORS DES COURSES

- **1^{ère} infraction** temps du tour de l'infraction annulé
- **2^{ème} infraction** temps du tour et meilleur temps de la séances annulé
- **3^{ème} infraction** Stop and Go de 30''

CONTACT EVITABLE EN CONDUISANT D'UNE MANIERE ANTISPORTIVE ET/OU DANGEREUSE

- **1^{ère} infraction** annulation de tous les temps, départ en fond de grille
- **2^{ème} infraction** transmission au collège Sprint long pour le Pilote en piste au moment de l'infraction.

FRANCHISSEMENT LIGNE ENTREE/SORTIE, EXCES DE VITESSE, MARCHE ARRIERE, BLOCAGE PIT-LANE, NON RESPECT DES FEU

- **1^{ère} infraction** annulation du meilleur temps de la séance
- **2^{ème} infraction** annulation de tous les temps, départ en fond de grille
- **3^{ème} infraction** transmission au Collège Sprint long pour le pilote en piste au moment de l'infraction.

NON-RESPECT DU DRAPEAU NOIR A ROND ORANGE, DRAPEAU NOIR OU DRAPEAU ROUGE

- **1^{ère} infraction** annulation de tous les temps, départ en fond de grille.

NON-RESPECT OU DESOBEISSANCE A UN OFFICIEL-VOITURE ABSENTE AU PARC FERME

- **1^{ère} infraction** Transmis au collège

Toute intervention est interdite sur les voitures à l'exception de ce qui suit :

Par le pilote : coupure des circuits électriques et **utilisation de l'extincteur**

Après chaque course, Toutes les voitures doivent se rendre, conduites par leur pilote et sans autre personne à bord, de la piste au parc fermé sans détour ni arrêt en passant par la sortie officielle de piste de fin de course. Seules les voitures désignées par les commissaires de piste à l'issue de la manche pour le podium auront 1 arrêt sur piste sauf avis contraire du commissaire technique FFSA, du promoteur ou tout autre autorité sportive et technique.

Une voiture qui n'a pas réalisé l'ensemble de la course doit se rendre, conduite par son pilote et sans autre personne à bord, de la piste au parc fermé sans détour ni en passant arrêt Par la sortie officielle de piste de fin de course, sauf autorisation du commissaire technique FFSA « Twin'cup »

Rappel ART 8.2 Cas particuliers du sprint long

DEPASSEMENT OU NON RALENTISSEMENT SOUS DRAPEAU JAUNE ou SAFETY-CAR

- 1^{ère} infraction Drive-Through
- 2^{ème} infraction Stop and Go de 30''
- 3^{ème} infraction Transmission au collègue

LES QUATRES ROUES A L'EXTERIEUR DE LA ROUTE DE COURSE MATERIALISEE PAR LES BANDES BLANCHES

- 1^{ère} infraction Affichage sur écrans
- 2^{ème} infraction Avertissement
- 3^{ème} infraction Drive-Through

A partir de la 4^{ème} infraction+5'' ajouté sur le classement de la Course. Pénalités cumulables et appliquées en fin de course pour le concurrent concerné sur le temps de course total.

Dépassement d'un concurrent à l'extérieur de la route de course matérialisée par les bandes blanches, sans restitution immédiate de la place : Drive-Through

Départ anticipé = (départ arrêté, lancé ou sous safety-car) : Drive-Through
Intervention sur la voiture à H-1minute : Drive-Through

Contact évitable en conduisant d'une manière incompatible avec la sécurité générale

- 1^{ère} infraction Stop and go 30''
- 2^{ème} infraction transmission au collègue

FRANCHISSEMENT LIGNE ENTREE/SORTIE, EXCES DE VITESSE, MARCHE ARRIERE,
BLOCAGE PIT-LANE, NON RESPECT DES FEUX

- 1^{ère} infraction Stop and go 30''
- 2^{ème} infraction Stop and go 30''
- 3^{ème} infraction transmission au collègue

En course sous Safety-car

- 1^{ère} infraction Stop and go équivalent au temps au tour réalisé par le Safety-car au moment où l'infraction est constatée.
- 2^{ème} infraction Stop and go équivalent au temps au tour réalisé par le Safety-car au moment où l'infraction est constatée.
- 3^{ème} infraction transmission au collègue

NON-RESPECT DU DRAPEAU NOIR A ROND ORANGE, DRAPEAU NOIR OU DRAPEAU ROUGE

- 1^{ère} infraction Transmission au collègue

NON-RESPECT OU DESOBEISSANCE A UN OFFICIEL-VOITURE ABSENTE AU PARC FERME

- 1^{ère} infraction Transmission au collègue

Toute intervention est interdite sur les voitures à l'exception de ce qui suit
: Par le pilote : coupure des circuits électriques et/ou utilisation des
extincteurs

TWIN'CUP

Règlement technique 2025 N° *C69-2025 DU 17 FEVRIER 2025*

ORGANISATEURS:

PROMO-EVENTS,

14 rue des mineurs

30410 MOLIERES SUR CEZE

Tel : 06 10 72 43 58

Mail : solene.twincup@gmail.com

**Pour le respect et la conformité au Challenge, il est impératif de suivre la
fiche d'homologation FFSA CLUB 001**

Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé est interdit

Ce règlement est enregistré à la FFSA sous le n°



Art 1 : Généralités.

- 1.1 Tous les points non prévus au présent règlement relèvent des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des circuits asphalté, du code sportif internationale de la FIA et/ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.**
- 1.2 Pour le respect et l'impartialité de chacun dans la Coupe, il est impératif de suivre le règlement technique de l'année en cours et la fiche d'homologation FFSA Club 001.
- 1.3 Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé par le règlement et ces additifs est strictement interdit. Hors précisions des articles ci-dessous, les textes à appliquer sont ceux de la F.F.S.A. relatifs au « Règlements Techniques » et « Réglementation de Sécurité » de l'année en cours.
- 1.4 Un pilote ne pourra utiliser qu'une seule voiture par course et celle-ci devra être conforme au règlement technique de l'année en cours.
- 1.5 Si une seconde voiture était indispensable le l'épreuve, cela serait possible uniquement avec l'accord de Promo-Events, du commissaire technique, et du directeur de course avec une demande écrite à celui-ci.
- 1.6 Toute voiture présentée aux vérifications techniques devra être propre à l'intérieur comme à l'extérieur, stickée avec la publicité propre à la série aux endroits déterminés (emplacement des plaques minéralogiques).
- 1.7 Toute voiture présentée aux vérifications techniques doit être conforme en tous points au règlement technique de l'année en cours.
- 1.7.1** Si une voiture est déclarée non conforme au règlement technique de l'année en cours, l'absence de gain de performances ne sera jamais considérée comme un élément de défense valable.
- 1.7.2** Tous les éléments du kit carrosserie Twincup ne devront présenter aucun signe de réparation hâtive (un pare choc ou un bas de caisse cassé sera refusé).

1.8 En aucun cas le passeport technique ne sera établi durant une épreuve, seuls les passeports préparés pourront être remis aux concurrents qui se seront rapprochés de Michel Pejoux au préalable.

1.9 Toute anomalie constatée liée à la sécurité du pilote ou à un accessoire de la voiture durant une épreuve, entraînera l'exclusion du pilote de l'épreuve.

1.10 Lorsque la voiture d'un concurrent participant à une épreuve se trouve en situation de non-conformité technique, quelle qu'en soit l'origine (mécanique, carrosserie, installation électrique, dimensions de la voiture ou cotes d'une pièce mesurée en dehors des tolérances fixées), le concurrent devra :

- **Rendre les points acquis depuis le début de la Coupe en cours lié à la course établie lors de la non-conformité et annulera les classements réalisés sur l'épreuve en cours jusqu'à la mise en conformité. Si le pilote est pris non conforme lors d'une course de la Coupe sprint tous ses résultats et points seront donc annulés qu'il est été pilote A et/ou pilote B confondu, de même si la non-conformité concerne la course de la Coupe sprint long en cours.**
- Se mettre en conformité dans le délai fixé par le promoteur, le collège des commissaires ou le directeur de course.

Art 2 : Voitures autorisées.

2.1 Modèle

Renault Twingo 1 phase 1 ou 2 (Moteur initial C3G) avec les trains roulants avant, arrière, le berceau avant et le train arrière de la phase 1 uniquement. Chaque voiture sera équipée du kit TWIN'SPORT fourni par Promo-Events dans sa totalité.

2.1.1 À tout moment Promo-Events, le commissaire technique responsable ou le directeur de course se réserve le droit de contrôler et de faire démonter des organes mécaniques, de carrosserie ou électriques au cours de l'épreuve. Pendant une épreuve, sur demande des commissaires techniques ou de la

2.1.2 Direction de Course, le remplacement obligatoire d'un élément de

carrosserie ou mécanique devra être fait. Les éléments du kit Twincup ne pourront être remplacés que par des éléments provenant de Promo Events selon liste jointe dans sa totalité.

2.1.3 Pour des raisons de vérifications techniques le voiture pourra être mis sous scellés et à la disposition de Promo-Events pour un démontage ultérieur (voire d'un organe mécanique ou électrique dans un atelier défini par le promoteur ou la FFSA.)

2.1.4 Dans le cas d'un organe mécanique prélevé : des scellés seront apposés sur la partie concernée et l'acheminement de cet organe sera à la charge du concurrent. Les frais de démontage et de contrôle seront à la charge du pilote.

2.1.5 Un plombage sera apposé sur le moteur et boîte de vitesse dès la 2ème course et les suivantes sur les 8 premiers du challenge sprint et les 4 premiers du sprint long.

2.2 Le poids minimum de la voiture est fixé à 770 kg vide d'essence.

Art 3 : Carrosserie.

3.1 Aucun renfort de caisse par soudure, visserie ou rivetage ne sera accepté.

3.2 Aucun renfort d'arceau, du train roulant ou de la direction, ne sera accepté (soudure, visserie, rivetage).

3.3 La voiture devra être équipé de deux rétros extérieurs droit et gauche plus le rétroviseur **intérieur** (les trois d'origine et obligatoires).

3.4 La voiture devra avoir toutes les glaces latérales recouvertes par un film anti déflagration clair (film homologué annexe J de l'année en cours).

3.5 Chaque voiture devra passer la ligne d'arrivée avec tous ses éléments de carrosserie.

3.6 L'aspect du voiture version Twin'cup doit rester d'origine.

3.7 Une protection grillagée sera posée derrière les ouvertures de la face avant (capot, pare choc etc...) pour éviter que des gravillons ne percent le radiateur.

3.8 Aucun élément de carrosserie ne pourra être remplacé si ce n'est par un

élément fourni dans le kit Twin'cup.

Art 4 : Sources lumineuses.

La voiture devra être équipée de ses phares filmés et ses clignotants avant et arrière, feux stop tous d'origine et en état de fonctionnement.

4.1 Feux de pluie.

Tout voiture devra être équipé d'un feu de pluie 50 leds fixé à l'intérieur de l'habitacle en haut de la lunette arrière et au centre avec allumage indépendant

4.2 En fonction des conditions climatiques, la direction de course peut imposer l'allumage des phares et des feux de la voiture.

Art 5 : Moteur.

5.1 La voiture devra être équipé des moteurs suivants uniquement :

Renault **K4M** de la gamme 700 K4M 1598cc 16 soupapes avec papillon mécanique de 55mm de diamètre.

5.1.1 Tous les moteurs devront être dans leur version d'origine sans aucune modification ni retrait de matière, les calculateurs sont tous identiques et fournis dans le kit Twin'cup. **La gestion du boîtier électronique ne devra pas être modifiée.**

5.1.2 À tout moment Promo Events et les commissaires techniques se réservent le droit de faire procéder au **démontage et/ou à l'échange** d'un moteur, d'une boîte de vitesse ou d'un calculateur sans que le concurrent ne puisse s'y opposer, sur une épreuve.

5.1.3 Il est obligatoire d'avoir une pochette de joints moteurs complète.

5.2 Les accessoires du bloc moteur (embrayage, alternateurs, injecteurs, volant moteur, vilebrequin, arbres à cames, etc...) ne doivent pas être modifiés.

5.3 Les supports moteurs sont d'origine sauf ceux fournis dans le kit Twin'cup de Promo Events, aucun renfort de support n'est autorisé, silentbloc et berceau d'origine phase 1

5.4 Les silentblocs moteurs d'origine peuvent être renforcés avec de la colle à pare-brise ou du silicone uniquement

5.5 Maintien du radiateur moteur d'origine avec son vase d'expansion avec retour.

5.6 Mise à l'air L'autorisation de la mise à l'air du bas moteur pourra s'effectuer par la sonde inférieure de niveau d'huile moteur (cette modification s'effectuera par le perçage de celle-ci avec un raccordement métallique à la boîte à air ou dans un réservoir récupérateur d'huile de contenance minimum 2L)

5.7 ARBRES à CAMES, les arbres a cames du moteur k4M d'origine gamme 700 (admission et échappement), seront remplacés par des origines contrôlés conforme, gravés et pour ceux qui le souhaite retailés conforme au profil établi par le promoteur, le technique et par l'industriel : TecniProfil (ZA du Bray rue du Grand Prix de 1906, 72320 Vibray)

Tel : 0243424717.

Ces arbres à cames seront mis en place dès le début de la saison 2024.

Un marquage avec un numéro d'attribution sera effectué par TecniProfil et le concurrent devra se munir de la facture et des données techniques des arbres a cames aux vérifications techniques préliminaires et tout au long de la durée de la compétition.

La facture faisant foi pour la conformité du démontage.

Une récupération des 2 arbres a cames pourra être faire sur les meetings pour une expertise approfondie, un échange des 2 arbres a cames pourra être fait à cette occasion.

En cas de non conformité lors d'un contrôle technique effectué par le commissaire technique, un compte rendu sera rédigé et transmis au autorités faisant fois lors du meeting. Le promoteur se laissant droit d'appliquer les sections en mesure prévu par le règlement sportif.

Art 6 : Boite de vitesses.

6.1 La voiture devra être équipé de la boite de vitesse Renault JB1- 052 uniquement d'origine sans retrait ou d'ajout de pièces ou de soudure.

6.1.2 À tout moment Promo Events se réserve le droit de faire procéder à l'échange de la boîte de vitesse sur un épreuve.

6.2 Seuls les rapports de boîte repris en Annexe 1 sont autorisés.

6.3 Le pommeau du levier de vitesse est libre, en restant dans son fonctionnement d'origine.

Art 7 : Allumage.

7.1 Tout voiture devra être équipé d'un boîtier d'allumage fourni par Promo Events.

7.2 À tout moment, Promo Events se réserve le droit de faire procéder à l'échange du boîtier d'allumage.

Art 8 : Pneumatiques.

Chaque concurrent devra se présenter impérativement avec 2 jantes nues pour le montage de 2 pneus neufs. Sinon il y aura refus de montage des pneus neufs.

8.1 La voiture devra être équipé, quelles que soient les conditions climatiques, de pneumatiques NAN-KANG Touring SportXR-611, de dimensions 165x55R13.

8.2 Pour chaque épreuve, le nombre de pneumatiques est libre mais, la voiture devra être équipé obligatoirement de 2 pneumatiques neufs à l'avant sur la pré-grille des qualifications et seul le commissaire technique responsable donnera l'autorisation de prendre le départ sur la piste. Ces pneus resteront à l'avant de la voiture pendant tout l'épreuve.

Il est de la responsabilité du pilote de s'assurer que les pneus neufs à l'avant sont marqués du bon numéro affilié au meeting par le commissaire technique.

8.2.1 Le remplacement des pneumatiques dans les deux disciplines de la coupe sprint et sprint long pendant les séances de qualifications et les courses est interdit.

8.3 Sculpture et gomme d'origine. Des contrôles de gomme pourront être réalisés.

8.3.1 Les jantes seront des 5x13 déport ET36 à 8 ou 16 trous (Clio 2).

8.4 A l'arrivée de chaque manche, seul le commissaire technique de la Twin'cup aura la décision finale quant à l'usure des pneumatiques et la présence du bon numero de marquage sur le train avant. Une usure laissant moins de 1,6 mm de profondeur des rainures ou l'absence du marquage réglementaire en vigueur ou d'un numero en référence à un meeting antérieur sera une non-conformité technique entraînant un rapport et la perte de la totalité des points acquis depuis le début de la Coupe (voir Art 1.10).

Le concurrent n'aura aucun recours contre cette décision.

Art 9 : Freins.

9.1 Seuls les freins fournis par Promo Events sont autorisés (disques et plaquettes).

9.2 Le non-respect des pièces fournies peut entraîner le non-classement voire l'exclusion de la course.

9.3 Les freins arrière, le frein à main, le maître- cylindre et leur montage doivent rester conformes à ceux d'origine.

9.4 Les étriers de freins avant d'Express diesel sont autorisés

9.5 A partir du 1^{er} Janvier 2023, les gros étrier avant seront obligatoire. Etrier avant de twingo phase 2, chape d'étrier avant : TRW BDA230 BENDIX.

Art 10 : Train roulant et suspensions.

10.1 Les amortisseurs avant et arrière sont fournis par Promo Events dans le kit et seuls les trains roulants d'origine seront acceptés (triangles, porte moyeux, rotules, silentblocs, pivots, biellettes).

10.2 Les réglages du train avant et arrière sont libres, avec une tolérance de 10mm maxi sur la voie avant et 6 mm maxi sur la voie arrière (référence fiche d'homologation).

10.3 La hauteur de caisse est libre à l'avant. A l'arrière elle est fixée à 510 mm minimum, entre le bord inférieur de l'aile arrière et le bas de jante dans l'axe de la roue et à la verticale.

10.4 Les ressorts compensateurs peuvent être retirés

10.5 Maintien de la masse d'origine dans le berceau avant

Art 11 : Batterie.

- 11.1 La batterie peut être soit à son emplacement d'origine, soit dans l'habitacle. Dans ce cas celle-ci sera une batterie sèche installée à l'arrière du dossier du pilote selon l'annexe J en cours.
- 11.2 Si une batterie sèche est installée à l'intérieur de l'habitacle, il est autorisé d'enlever le bac à batterie d'origine et de refixer le boîtier électronique sur la carrosserie à l'avant gauche.
- 11.3 Le bac à batterie étanche dans l'habitacle est obligatoire à partir du 1^{er} Janvier 2023

Art 12 : Equipements de sécurité

Tous les voitures devront être conformes aux prescriptions générales de sécurité de la FFSA (annexe J de l'année en cours)

12.1 Extincteur :

12.1.1 Obligatoire : 2Kg poudre portable dans l'habitacle avec système anti torpille et à portée de main du pilote quand celui-ci est harnaché (voir annexe J de l'année en cours).

12.1.2 Facultatif : extincteur 4kg embarqué à commande électrique ou à câble, avec fixation homologuée FIA (2 sangles métalliques avec fermeture par 2 vis de 6mm minimum et écrous nylstop). Il sera fixé derrière le plan arrière du siège pilote avec un système anti-torpille selon l'annexe J de l'année en cours.

12.1.3 Pour un extincteur du point 12.1.2 la tirette extérieure (ou le contacteur électrique extérieur) est obligatoire et sera positionnée à gauche et en bas du pare-brise et identifiée par un sticker E de diamètre 100mm (annexe J)

12.2 Anneaux de remorquage

Avant et arrière (anneau en sangle polyester avec vis, rondelle et écrou Nylstop) repris sur un élément de carrosserie solide. L'anneau doit avoir un diamètre intérieur de 80mm minimum et permettre le passage d'une manille ou d'un mousqueton avec une ouverture de 15 mm Il doit résister à une traction minimum de 0,8 x le poids de la voiture.

L'anneau doit être de couleur vive et être indiqué par un adhésif en forme de flèche et de couleur vive et contrastée, collé sur les pare chocs avant et arrière de la voiture.

L'efficacité du dit anneau sera de la responsabilité du pilote.

Art 13 : Coupe Circuit

Manuel commandé par câble extérieur à l'avant gauche au bas du pare-brise, identifié par un sticker triangulaire, éclair rouge sur fond bleu de 120mm de côté, et à l'intérieur sur la console centrale, à l'emplacement radio, avec accessibilité du pilote harnaché.

Art 14 : Poste de conduite

Les anneaux de fixation du harnais sont soudés sur la caisse avec rondelles et contreplaques.

14.1.1 Siège

14.1.2 Il est fourni dans le kit Promo Events

14.1.3 Fixation des sièges sur les glissières d'origine (art 253/16 FFSA)

14.1.4 Fixation support de siège sans glissières suivant dessin FIA 100/101 ou 102 ; les glissières pourront être rendues fixes par boulonnage uniquement (Diamètre 6 minimum).

14.2 Le filet obligatoire et conforme à l'annexe J de l'année en cours pour les compétitions en circuit, est fourni dans le kit Twin'cup par PROMO EVENTS. Il doit être fixé sur l'armature de sécurité et recouvrir l'ouverture de la vitre jusqu'au centre du volant.

14.3 Pilote.

Le pilote devra être équipé de combinaison, casque, cagoule, gants, bottines et sous-vêtements longs ignifugés à la norme FIA de l'année en cours (8856 :2000).

Art 15 : LES OBLIGATIONS.

Le kit TWINCUP de Promo Events devra être monté dans sa totalité et sans modifications (mécanique et carrosserie).

15.1 La conformité des pièces du kit Promo Events sera contrôlée sur les voitures participantes par comparaison avec des pièces fournies par le promoteur à cet effet (Liste en Annexe 2).

15.2 Présence de tous les plastiques du tableau de bord. Les garnitures des portes d'origine peuvent être retirées et remplacées par des garnitures semi- rigides (carbone et/ou kevlar interdits).

15.3 Présence du bloc chauffage avec fonctionnement d'origine (eau du moteur) et en état de fonctionnement (Ventilateur).

15.4 Identification conducteur : Sur fond blanc de 5cm de hauteur le nom, prénom et groupe sanguin du pilote sera écrit en noir sur les deux glaces latérales arrières le long du bord inférieur.

15.5 Un numéro identique toute l'année sera placé sur chaque vitre de custode (jaune fluo, hauteur 23 cm, trait 3 cm espacement 5 cm) et sur le haut du pare- brise coté droit et lunette arrière en haut à gauche (jaune fluo, hauteur 12cm, trait 2cm, espacé de 3cm)

15.6 Les numéros seront posés avant le passage aux vérifications techniques préliminaires.

15.7.1 Echappement

15.7.2 Fourni dans le kit Promo Events avec un maximum de 95 décibels.

15.8 Le collecteur d'échappement Promo Events peut être remplacé par celui d'origine.

15.9 Joint de culasse épaisseur minimum 0,9 mm.

15.10 Injecteurs de moteur K4M, modèle IWPO26 ou IWP142, ou IWPO48, ou 7700104274, ou 7700873489, ou 8200080937, ou 8200128959.

15.11 Boite à air du moteur d'origine avec élément filtrant obligatoire.

15.12 Retrait de la moquette intérieure et du ciel de toit

15.13 Retrait de l'insonorisant

15.14 Si le moteur d'essuie-glace arrière est supprimé, obligation de boucher le trou de l'essuie-glace, idem pour tous les orifices se trouvant sur le plancher de la caisse.

15.15 Retrait de la fixation de la roue de secours Pédalier d'origine, surfaces en aluminium autorisées.

15.16 Essuie-glace avant et lave glace en état de fonctionnement, ainsi que le bocal d'origine.

Art.16: Documents obligatoires.

-Lors des vérifications techniques préliminaires ou techniques le concurrent devra avoir en sa possession les documents suivants :

-Passeport technique (3 volets à 3 vignettes).

-Fiche technique club 001 Twin'cup.

-Documents concernant la visite annuelle de l'extincteur.

-Présenter tout son équipement individuel obligatoire (combinaison, cagoule, casque, bottines, gants, sous-vêtements).

Art 17 : Caméra.

17.1 Obligatoire en état de fonctionnement avec prise de vue sur l'avant.

17.2 Fixation homologué FFSA de l'annexe J en cours.

17.3 Une demande d'image pourra être faite par le collègue ou par le directeur de course.

17.4 Une deuxième camera avec fixation homologué FFSA de l'annexe J et fonctionnelle avec prise de vue arrière devra être présente.

18. Art 18: Réservoir d'essence

18.1 Le réservoir est d'origine, à son emplacement d'origine, le capuchon de trappe à essence est à fermeture mécanique. La fermeture de la trappe de visite à l'arrière dans l'habitacle est métallique et fermée par 4 vis.

18.2 L'alimentation du moteur se fait par une canalisation sertie aux extrémités et aux normes de l'annexe J de l'année en cours.

18.3 La mise à l'air libre du réservoir d'origine reste en place.

18.4 Carburant

Seuls le carburant commercial super éthanol E85 (composé de 65 à 85% d'éthanol et de 15 à 35% d'essence sans-plomb 95) fourni vendu librement dans le commerce est obligatoire. L'ajout d'additifs est interdit, des contrôles de carburant pourront être réalisés par comparaison. Se référer à l'annexe additif-01-22-bioethanol

18.5 Le ravitaillement en carburant est interdit pendant la manche pour les disciplines sprint et sprint long

Art 19: Démontage (Vérification technique).

19.1 À tout moment de l'épreuve le commissaire technique responsable du plateau TWINCUP se réserve le droit de faire démonter une pièce ou un organe quelconque sur un voiture de la série sans avoir déposé une demande préalable auprès du directeur de course ou du président du collège.

19.2 Toute pièce reconnue non conforme lors du démontage sera gardée par le commissaire technique.

19.3 Tout pilote concerné par un démontage au local technique ou dans sa structure devra s'y soumettre dans un délai de 15 min maximum avec un mécanicien après la notification écrite ou orale du commissaire technique ou du collège ou du directeur de course.

19.4 Tout refus sera considéré sur le champ comme une faute et un rapport sera transmis au directeur de course de l'épreuve qui transmettra au collège.

19.5 Tout démontage sur l'épreuve ou à l'extérieur de l'épreuve n'aura aucune compensation financière.

19.6 Seuls les appareils de mesure fournis par le commissaire technique

de la Twin'Cup feront foi lors des vérifications pendant et après l'épreuve.

- 19.7** Retirer le blocage de direction de type Neiman
- 19.8** Direction sans assistance
- 19.9** Carter inférieur moteur d'origine.
- 19.10** Crépine : clapet de décharge d'origine.
- 19.11** Damper : poulie d'origine
- 19.12** Pignon de vilebrequin non claveté
- 19.13** Bloc moteur non rectifiable, aucune tolérance.

Art 15: LES AUTORISATIONS

- 15.1** Possibilité de ne conserver que le flux pare-brise du système de chauffage d'origine
- 15.2** Vitres électriques ou manuelles autorisées, retrait de la boîte à gants.
- 15.3** Modification du système d'ouverture des portes droite et gauche avec câble, portes phase 2 autorisées.
- 15.4** Retrait du pare soleil et des poignées de porte.
- 15.5** Montage de compte tours, manomètre de pression d'huile, thermomètre d'eau, d'huile, écran de contrôle
- 15.6** Retrait de la masselotte de traverse avant.
- 15.7** Seule la modification du support Twin'cup est autorisée sur le berceau avant.
- 15.8** Montage d'un volant moteur lourd ou léger (Clio, Mégane, Laguna, Express) sans allègement et d'un poids minimum de 6,1 kg.
- 15.9** Bobine d'allumage d'origine mais de dernière génération conseillée.
- 15.10** Découpe de la face avant selon Annexe 3
- 15.11** Une lame anti-écartement du berceau avant sera mise à disposition chez Promo Events pour les concurrents qui le désirent

Annexes Additifs page 17-28

Commissaires techniques

Responsable : Michel

Pejoux Les

Paltrats

03500 St Pourçain sur Sioule

Tél : 06 63 97 10 60

mpejoux03@gmail.com

Annexe 1

Rapports de la boîte de vitesse

1 ère : 41/11

2 ème : 43/21

3 ème : 37/28

4 ème : 29/30

5 ème : 31/41

Rapport de pont : 15/56

ANNEXE 2 Liste des pièces constitutives du kit Twin'cup

TWIN'CUP PIECES CONSTITUTIVES DU KIT EXCLUSIVEMENT DISTRIBUEES PAR PROMO'EVENTS

TWIN'CUP

Societe PROMO EVENTS 14 rue des mineurs 30410 molière sur cèze - 06-10-72-43-58

ARCEAU, CONTRE-PLAQUES, MANCHONS et VISSERIE D'ARCEAU

2 MANCHONS ALU

2 PAIRES ATTACHES CAPOT

8 COLLIERS D'EAU

ALTERNATEUR

BAS DE CAISSE D

BAS DE CAISSE G

BECQUET

FEUX STOP

BOITIER ELECTRONIQUE

BIELLE DE SUPPORT INFERIEUR

COUPE CIRCUIT AVEC CLE

COURROIE D'ALTERNATEUR

DISQUE DE FREINS AVANT VENTILES (la paire)

DURITE D'EAU SILICONE 1X135°

DURITE D'EAU SILICONE 1X45°

DURITE D'EAU SILICONE 2X90°

DURITE ESSENCE

EQUERRE DE FIXATION DE SIEGE

EXTINCTEUR 2KG AVEC FIXATIONS

FILET DE SECURITE

HARNAIS DE SECURITE 6 POINTS

LIGNE D'ECHAPPEMENT avec bride

MOYEU DE VOLANT

PARE-CHOC AR

PARE-CHOC AV

POMPE A ESSENCE

SIEGE BAQUET

SILENBLOC DE SUPPORT CULASSE

SILENCIEUX D'ECHAPPEMENT

STICKER COUPE CIRCUIT

SUPPORT MOTEUR AVANT

SUPPORT MOTEUR CULASSE

SUPPORT MOTEUR INFERIEUR

SUSPENSION AR-COMBINE FILETE AVEC RESSORT ET COMPENSATEUR

SUSPENSION AV-COMBINE FILETE AVEC RESSORT ET COMPENSATEUR

TIRETTE COUPE CIRCUIT

VOLANT

EQUERRE DE RENFORT MOTEUR BOITE

STICKER TWINCUP OBLIGATOIRES (X2)

ALTERNATEUR TWINGO OU AUTRE

2 SUSPENSION AR D'ORIGINE TWINGO PHASE 1 (silentbloc en bon état)

CALCULATEUR MOTEUR K4M -SIRIUS 32 (coque sans aucune trace d'oxydation)

Cale d'accélérateur 15

Annexe 3 : Découpe de la face

avant Avant la découpe



